

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 16 JANVIER

LES

COMMISSIONS DE RECENSEMENT

Un certain nombre de députés de la Droite, échos des protestations que soulèvent dans l'opinion publique les singuliers procédés de certaines commissions de recensement, prennent l'initiative de proposer à la Chambre une réforme fort sage.

Aujourd'hui, les candidats sont tenus soigneusement à l'écart de toutes les opérations qui précèdent ou accompagnent le recensement des votes. Tout se fait à leur insu ; aucune communication ne leur est donnée ; aucun droit de contrôle de discussion, ne leur est reconnu ; et c'est par une décision sommaire, non motivée, qu'ils apprennent, quatre jours après la clôture du scrutin, le résultat d'un recensement dont ils n'ont pu connaître les détails ni vérifier l'exactitude.

Les plaintes, auxquelles donnèrent lieu en 1885 les opérations de plusieurs commissions de recensement, montrèrent déjà les vices de l'opération ainsi pratiquée. Les élections de 1889 les ont mis en pleine lumière.

La proposition aurait pour effet de faire disparaître ces abus en organisant un contrôle sérieux. Elle donne aux candidats le moyen de constater l'exactitude des procès-verbaux de vote au moment où ils sont dressés, de vérifier l'état des bulletins annexés, et de suivre ensuite jusqu'à leur terme les opérations qui précèdent la décision de la Commission. On propose en outre de substituer le tirage au sort à la nomination par le Préfet. Ce n'est pas au Préfet, si directement mêlé à la lutte électorale, d'en choisir les premiers juges. Quelles que soient ses intentions, le sort sera toujours plus impartial que lui.

La dernière Chambre, saisie d'une proposition semblable, l'écarta à une faible majorité. Les vices du décret de 1852, corrigés jusqu'alors par une pratique libérale, n'apparaissent pas encore à tous les regards ; à l'heure actuelle, ils sont trop visibles pour pouvoir être méconnus.

PROTESTATION

D'UN RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

M. Amagat est un député républicain, mais d'une espèce rare : il est indépendant, il est clairvoyant, il veut la liberté, même celle des autres. Voici comment, dans la *Dépêche*, de Clermont-Ferrand, il juge les hommes et les actes du gouvernement, qui parle de conciliation, d'apaisement, et fait qualifier d'intransigeants incorrigibles les catholiques qui hésitent à se rallier à lui :

« Dans ce pays, témoin des violences et des fraudes qu'il vient de perpétrer, M. Constans a le front de parler de conciliation et d'apaisement.

» Mais depuis quand les bourreaux osent-ils insulter les victimes ?

» Quoi ! vous venez d'invalider quinze

députés de l'opposition, dont l'unique tort était de vous avoir battus dans leurs circonscriptions électorales, vous avez proclamés députés des ministériels qui n'étaient pas élus par les collègues qu'ils représentent, vous avez osé admettre dans l'enceinte législative le faux représentant Joffrin, que Montmartre avait repoussé par trois mille voix de majorité, et il faudra que sur ces forfaits politiques nous jetions désormais le voile du silence et de l'oubli !

» Vous avez supprimé le modique salaire de trois cents prêtres et vous nous parlez de concorde religieuse ! Mais qu'êtes-vous donc ?

» Ces traitements, que vous confisquez, ne vous appartiennent pas, je vous le dis en passant.

» Chaque fois que vous dépouillez un prêtre, vous commettez un vol.

» L'Eglise avait ses biens, avant 1789 ; ils lui avaient été donnés par la piété des fidèles ; ils constituaient à la fois la dotation du culte, le budget des cathédrales, des églises et des presbytères, la rémunération des évêques, des curés et des desservants, et les ressources de toutes les œuvres d'assistance et de charité. Quand la Révolution s'empara de ces biens, pour les dissiper dans une immense orgie, elle voulut, au moins, que l'Eglise catholique reçût du budget la rente du capital qui lui était confisqué. Qu'est-ce que cela veut dire, sinon que lorsque vous payez le traitement d'un desservant, vous ne faites que lui servir l'intérêt du capital dont vos devanciers ont spolié l'Eglise catholique ? Et quand vous supprimez ce traitement, vous mettez la main sur un dépôt qui appartient aux générations catholiques et auquel vous n'avez pas le droit de toucher sous peine de prévarication.

» Et c'est à l'heure où vous commettez envers les consciences catholiques cette iniquité de priver leurs prêtres d'un salaire qui est la propriété de l'Eglise, que vous venez nous parler d'union ?

» Ah ! l'outrage dépasse par trop la mesure. » Et comment oublierai-je que je représente un arrondissement dans lequel une administration sans pudeur encourage, dans l'oubli de leurs devoirs, les mauvais fonctionnaires, et frappe les fonctionnaires honnêtes ?

» A quelle obligation professionnelle avait donc manqué le facteur Rochette, quand il fut destitué par le faux bonhomme Grélot ?

» Ah ! il paraît que Rochette était bien coupable, puisqu'il se saignait aux quatre veines pour faire élever un de ses enfants au petit séminaire.

» Nos populations sont patientes, parce qu'elles savent que tout s'expie. »

Qu'on ne l'oublie pas, c'est un républicain qui s'exprime ainsi, et cette circonstance donne encore plus de portée à sa courageuse protestation.

PROTESTATION ÉPISCOPALE

Son Em. le cardinal Desprez, archevêque de Toulouse et doyen des cardinaux français, vient d'adresser à M. Carnot une longue lettre dans laquelle il déplore, pour l'honneur de la

France, la nouvelle loi militaire, et qu'il termine ainsi :

« Je vous prie, Monsieur le Président, de vouloir bien user de votre haute influence pour qu'on n'inaugure pas un régime si contraire aux franchises des uns, aux promesses des autres et aux intérêts de tous.

» Sans crainte de paraître téméraire, puisque je m'adresse à votre patriotisme et à votre loyauté, je demande qu'il soit sursis à l'application de la loi militaire jusqu'à ce que les pouvoirs compétents la révisent, après s'être convaincus, l'histoire de la France chrétienne à la main, qu'on ne sert jamais mieux le pays que lorsqu'on tâche d'y faire prévaloir l'influence toujours si nécessaire de la religion. »

Ces doléances très fermes et très fondées, adressées à M. Carnot qui semble ne pas les avoir entendues, excitent les véhémentes colères de la *Lanterne*. La feuille juive et radicale demande que le vénérable prélat soit « traduit devant les tribunaux et jugé conformément aux lois. » La *Lanterne* voudrait-elle indiquer la loi au nom de laquelle elle réclame des poursuites ? Nous serions curieux de la connaître. Mais, pour la *Lanterne*, il s'agit seulement de faire oublier pour sa clientèle ses ardeurs boulangistes, et elle dénonce les évêques avec un zèle qui dénote à la fois son ignorance des lois et ses fureurs de sectaire.

LE CONFLIT ANGLO-PORTUGAIS

Le nouveau ministère portugais est constitué et a dû se présenter hier aux Cortès. Il est composé, provisoirement au moins, de la manière suivante :

Présidence, intérieur et guerre (par intérim) : M. Serpa de Pimentel ; Justice : M. Lopovaz ; Finances : M. Franco Castello Branco ; Marine : M. Arroyo ; Affaires étrangères : M. Hintze Ribeiro ; Travaux publics : M. Frederico Aronca.

La tâche du nouveau cabinet sera certainement difficile, car une grande agitation continue à régner dans les esprits. Un fait assez curieux à signaler, c'est l'empressement avec lequel les commerçants de Lisbonne se présentent à la Banque anglaise pour retirer leurs fonds.

Il n'y a pas eu de nouvelles manifestations dans les rues, mais plusieurs corporations importantes, parmi lesquelles les associations commerciales de Lisbonne et d'Oporto, vont protester contre l'ultimatum de l'Angleterre.

Le gouverneur civil d'Oporto a interdit aux étudiants le meeting qu'ils se proposaient de tenir.

Ceux-ci se sont dispersés tranquillement aux cris de : « Vive Serpa-Pinto ! Vive l'intégrité de la patrie ! »

INFORMATIONS

On remarque beaucoup que l'attitude de la presse républicaine vis-à-vis de M. Carnot s'est modifiée. Autrefois, on évitait tout mot désobligeant. Il fallait faire oublier la crise après

laquelle M. Carnot avait été élu. Il fallait lutter contre le boulangisme. Maintenant le ton change. On se plaint que M. Carnot sorte de son rôle, qu'il joue au souverain et ne garde pas l'attitude vraiment constitutionnelle de M. Grévy, qu'on le félicitait hier de ne pas imiter.

AJOURNEMENT POSSIBLE DE LA CHAMBRE

En présence de la situation, et en raison surtout de l'influenza, qui retient un certain nombre de représentants en province, soit qu'ils soient eux-mêmes atteints, soit qu'ils aient des malades parmi les membres de leurs familles, on parle d'un ajournement possible de la Chambre aussitôt après la constitution de son bureau.

Si ce projet était mis à exécution, les Chambres retourneraient en vacances à la fin de la semaine jusqu'au 8 février.

Nous signalons ce bruit à titre de renseignement et surtout de curiosité. Il nous paraît qu'une telle résolution ne serait pas vue avec une extrême faveur par l'opinion publique. Elle serait, en tout cas, considérée comme un aveu ou une nouvelle constatation de l'impuissance de la Chambre.

DISCOURS DU TRÔNE ALLEMAND

Berlin, 15 janvier.

Dans le discours du trône lu à l'ouverture du Landtag prussien, le passage relatif aux affaires extérieures est ainsi conçu :

« S. M. l'empereur et roi a la joie de constater que l'Allemagne entretient de bonnes relations avec toutes les puissances étrangères. »

TROIS MILLE COGOS

On pouvait lire, il y a un mois, à la quatrième page des journaux, une annonce de ce genre :

« Voulez-vous avoir vingt-cinq francs de revenu par semaine avec un capital de deux cents francs ? Adressez-vous à MM. K... et N..., banquiers, rue Turgot, 11. »

L'annonce était alléchante. En versant quatre cents francs à la banque, on touchait cinquante francs par semaine ; en versant huit cents francs, on touchait cent francs, et ainsi de suite. Et ce n'était pas tout : MM. K... et N... garantissaient les sommes versées par des bons du Crédit Foncier. On ne pouvait à coup sûr imaginer un pareil taux : six cents pour cent ! Beaucoup de personnes, sans se demander comment MM. K... et N... s'y prenaient pour payer des rentes aussi fortes, coururent à la banque et y placèrent des sommes plus ou moins considérables. On avait désormais la fortune à bon compte. Il y eut des gens qui engagèrent jusqu'à dix mille francs dans la banque : ils devaient donc toucher douze cent cinquante francs par semaine ! Une pareille banque ne pouvait fonctionner longtemps : samedi dernier, MM. K... et N... disparaissaient, laissant six cent mille francs de passif. Environ trois mille personnes ont été prises à leur piège.

LES PAYSANS S'EN VONT

On lit dans l'*Indépendant de la Dordogne* : « Le mouvement d'émigration de nos com-

patriotes en pays étranger continue au préjudice de nos propres colonies. Hier matin, à onze heures, deux paquebots de la Compagnie Gironde-et-Garonne sont partis de Bordeaux emportant 534 passagers qui partent par le paquebot *Brésil* pour le Sénégal, le Brésil et la Plata.

» Que fait donc le gouvernement de la République pour les pauvres cultivateurs qui ne trouvent plus à vivre au pays natal?... Il augmente les impôts, dont le produit sert à engraisser les « fruits secs » de la politique. »

Et au lieu de dégrever l'impôt foncier, il recherche les moyens de l'aggraver.

LA TOMBOLA DE L'EXPOSITION

Le tirage de la tombola de l'Exposition aura lieu les 27, 28 et 29 de ce mois, au Palais de l'Industrie, salle de la Ville de Paris, de dix heures à cinq heures.

Le système adopté par les directeurs de l'Exposition est celui employé déjà par le Crédit Foncier pour les Bons de l'Exposition. Il a été inventé par un employé de la Compagnie du Midi, M. Casanova, et il est très ingénieux. Le public pourra d'ailleurs en surveiller toutes les opérations.

M. Casanova divise d'abord en 40,000 séries de vingt-cinq le premier million de billets ; et une machine jette ces quarante mille numéros de série dans une roue cylindrique. Un enfant, le bras nu, sortira alors de cette roue les séries privilégiées.

JUIF VEINARD

Sait-on qui a gagné le lot de 500,000 fr. au dernier tirage de Panama? M. Michel Ephrussi, avec une obligation qu'il avait payée 80 francs le matin du tirage.

M. François Coppée vient de céder à M. John Hare, directeur du Garrick-Théâtre à Londres, le droit de représenter, en Angleterre, une traduction du *Pater*.

Jeanne d'Arc, le nouveau drame de M. Jules Barbier, représenté à la Porte-Saint-Martin, a réalisé dans la journée de dimanche ses dix-huit mille francs de recette, en deux représentations, matinée et soirée.

LA RÉPUBLIQUE EN ITALIE

Un homme politique fixé à Rome, et très versé dans les affaires italiennes, écrit ce qui suit :

« Plusieurs personnages pensent que l'Italie marche à grands pas vers la République. Le roi n'est qu'un jouet entre les mains de Crispi. On brisera le jouet et tout sera dit, comme au Brésil. La nouvelle de la Révolution dans ce dernier pays a produit une émotion plus grande ici que partout ailleurs. Il y en a qui croient

qu'une République italienne dans le genre de la grande République américaine donnerait le moyen de résoudre la question du pouvoir temporel. Les anciens Etats du Pape deviendraient un Etat de la grande fédération. Je trouve ces gens bien optimistes. En tout cas, je ne souhaite pas d'être à Rome lorsqu'on y proclamera la République ».

La gravité de cet état des esprits en Italie est considérable. L'usurpation piémontaise à Rome est destinée à finir d'une manière tragique et c'est au moment où tous les politiques de l'Europe, à commencer par M. de Bismarck, croient en avoir fini avec la question romaine, que la Providence peut la poser dans des termes tout à fait nouveaux.

ÉTRANGER

ITALIE. — M. Crispi père des ouvriers. — M. Crispi, ministre de l'intérieur, vient d'adresser à ses préfets une circulaire les invitant à avertir les ouvriers qui voudraient venir à Rome qu'ils n'y trouveraient pas de travail et que la police les ferait rapatrier.

Ceci prouve suffisamment que la misère qui règne dans les campagnes existe autant dans la capitale, où le Gouvernement veut empêcher le rassemblement d'un trop grand nombre d'ouvriers sans travail, dans la crainte de nouveaux troubles semblables à ceux de l'année dernière.

ESPAGNE. — Le dernier bulletin de la santé du roi d'Espagne dit que le malade continue à reprendre des forces. Il s'alimente et repose bien.

TERRIBLE CYCLONE. — On télégraphie de Saint-Louis (Illinois) qu'un terrible cyclone, qui a duré cinq minutes, a passé dimanche dans l'après-midi sur cette ville; il a causé de grands dégâts et occasionné la mort de beaucoup de personnes.

Le cyclone, qui avait une largeur d'un quart de mille, a été suivi d'une tempête de grêle que rien n'annonçait, si ce n'est que le temps était couvert.

Une douzaine de magasins et d'autres édifices, y compris plusieurs églises, ont été gravement endommagés.

La ville de Venise, située dans l'Illinois, vis-à-vis de Saint-Louis, a été aussi sérieusement atteinte.

Un blizzard, qui a sévi la même nuit dans le Kansas et le Nebraska, a causé de grands dégâts. Il a aussi atteint Memphis, dans le Tennessee, et Sardis, où deux églises et un grand nombre d'autres édifices ont été détruits.

Le cyclone paraît avoir parcouru tout l'Ouest. Beaucoup de personnes ont été blessées.

AUTRE TOURMENTE. — On écrit de New-York à la date du 14 janvier :

« Hier soir, un ouragan s'est déchaîné sur la côte orientale de Clinton (Kentucky). Cinquante-trois maisons ont été détruites. Onze personnes ont été tuées, cinquante-trois autres ont été blessées, plusieurs mortellement. »

NAUFRAGE. — Les journaux allemands reproduisent une dépêche du *New-York Herald* annonçant que le *Duburg*, bateau allemand à vapeur, a péri pendant un ouragan avec 400 passagers chinois.

Le *Duburg* faisait la traversée de Singapore à Amoy.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 15 janvier 1890.

L'ensemble de la cote est stationnaire. Les affaires redevennent plus limitées : 3 0/0, 87.62 ; 4 1/2 0/0, 106.60.

Le Crédit Foncier se maintient à 4,305. Le marché des obligations n'a rien perdu de sa fermeté habituelle ; les demandes sont fort actives.

La Banque de Paris et des Pays-Bas se ressent des tendances un peu lourdes de la place et cote 788.75. La Banque Nationale du Brésil reste bien tenue de 613 à 615.

La Société Générale demeure à 465. On est à 547.50 sur la Banque d'Escompte et à 707.50 sur le Crédit Lyonnais. La Société de Dépôts et Comptes courants fait 600.

Les Rentes Portugaises ont peu varié, mais leurs tendances restent favorables. Le 3 0/0 cote 63.45, le 4 1/2 0/0 490.

Le Panama s'inscrit à 76. L'action du Gaz de Madrid se recommande aux capitaux de l'épargne par son prix d'achat exceptionnellement favorable.

La Galicie a donné lieu à de nombreuses opérations de 23 à 24.

L'obligation des Chemins de fer Economiques fait 395.

NOUVELLES MILITAIRES

LE COLONEL LEBEL

Le colonel Lebel, l'inventeur du fusil français de petit calibre, de l'arme si populaire dans l'armée, est à l'agonie et, très probablement, à l'heure où paraîtront ces lignes, l'armée et la patrie auront perdu ce soldat de génie.

Le colonel Nicolas Lebel est né le 18 août 1838, dans un petit village de l'Anjou, dit le *Gaulois*, qui retrace sa vie militaire.

Entré à Saint-Cyr en 1855, à l'âge de dix-sept ans, il en sortit deux ans plus tard, avec la promotion dite du Prince Impérial.

En 1860, il était nommé lieutenant au 69^e de ligne, qu'il accompagna à Rome, en 1866, puis à Lille, en 1868. Quelques mois avant la guerre de 1870, il était promu capitaine au même régiment et venait tenir garnison au fort de Romaiaville.

En 1870, le 69^e fit partie de la 2^e division du corps de Bazaine (3^e de l'armée du Rhin). Le capitaine Lebel assista ainsi à tous les combats qui se livrèrent sous Metz et fut fait prisonnier à Sedan.

A son retour de captivité, il fut envoyé au 66^e de ligne, à Tours, non loin de son pays natal ; il est à remarquer d'ailleurs que, chaque fois qu'il le put, il se rapprocha de ce pays. C'est ainsi que, lorsqu'il fut promu chef de bataillon en 1876, il parvint à entrer au 135^e de ligne, à Cholet. Un peu plus tard, en 1883, il passait lieutenant-colonel à Alençon, au 103^e de ligne, que commandait alors le colonel de Négrier, le cousin-germain du Négrier du Sud oranais et du Tonkin.

C'est en 1885 que survint un événement qui contribua à mettre le colonel Lebel hors de pair : il fut appelé à la direction de l'École normale de tir de Châlons. Il s'occupait depuis longtemps de tir, d'armes, de mécanique, et avec une application qui paraissait même excessive à quelques-uns de ses chefs.

Cependant, il envoyait au ministre de la guerre différentes études sur le tir et l'armement des armées étrangères, et c'est à la suite de ces études qu'il fut appelé à l'École normale de Châlons.

Il eut alors à sa disposition tous les modèles d'armes de guerre de tous les pays du monde, et put se livrer à des études comparatives. Son séjour à cette École n'a pas été, il faut bien le dire, étranger à la réussite de l'invention que la France lui doit ; c'est à la fin de 1885 qu'il présenta le fusil dont se sert aujourd'hui l'armée française.

On lit dans le *Progrès militaire* :

« Nous nous joignons au *Phare de la Loire* pour approuver l'ordre du jour suivant que le général de Négrier a communiqué ces jours-ci au 11^e corps, après une visite à une caserne de Nantes, où il avait entendu des chefs jurer en donnant leurs commandements :

« Il est rappelé à MM. les officiers et sous-officiers que nulle part, dans les théories, les commandements ne sont accompagnés de jurons et de blasphèmes. Le général ordonne donc qu'à l'avenir des mots aussi grossiers n'accompagnent pas les commandements. »

L'ARTICLE 24 DE LA LOI MILITAIRE

L'article 24 de la loi militaire du 15 juillet 1889 prive du droit à la dispense le jeune homme qui omet de revendiquer ce droit devant le conseil de révision ou qui n'en produit pas les justifications.

M. de Freycinet vient de décider que cette disposition ne serait pas applicable aux militaires actuellement sous les drapeaux qui n'ont pu faire valoir leurs droits devant les conseils de révision, attendu que la nouvelle loi du 15

LA DOT DE GERMAINE

Par M. du CAMPFRANC

En ce moment, un minuscule Christ d'ivoire, seule image de piété qui apparût dans la riche cabine, frappa sa vue. Et devant le Christ, la tête inclinée et les bras en croix, aussitôt elle se rappela les paroles de Marc de Réchan : « Vous êtes bonne, miss Margaret, très bonne... Ah ! laissez-moi vous le dire, aux âmes profondes, aimantes comme est la vôtre, l'épreuve est salutaire, et l'heure des larmes est souvent celle de Dieu. » A ce souvenir, elle éprouva comme un apaisement dans son cœur, comme un besoin de prière, et Margaret, qui si rarement s'adressait au ciel, sentant de nouveau les larmes la gagner, s'agenouilla en joignant les mains.

— Écoutez-moi, Seigneur, murmurait-elle ardemment, laissez-moi m'accuser ; cela me fait du bien ; c'est un peu comme un commencement d'expiation... Oui, je me croyais tout permis, parce que j'avais une foule d'adula-

lateurs à mes pieds, de jeunes fats, tous semblables, des hommes sans cœur et sans intelligence, ne sachant que manier le stick à pommeau d'or, et n'excellant que dans l'adoration de l'héritière... De quel encens ils m'ont aveuglée ! Et j'attribuais à ma dot une puissance incomparable, et je pensais qu'elle me soumettrait tous les cœurs ; celui du fier Breton comme les autres... Mais non, il a préféré une dot autrement princière, une dot toute faite de qualités morales... Que Germaine est heureuse ! C'est une sainte, un idéal de beauté, de pureté, de candeur... et moi... et moi... mon Dieu !

Elle baissait sa jolie tête dans une attitude de sincère humilité, ignorant combien elle était grande ainsi, combien elle était généreuse.

Si Marc l'avait vue !

Puis songeant de nouveau aux paroles de Gaston :

— Margaret est riche, répétait-elle avec désespoir, et on lui passe tout à elle : des coquetteries tant qu'elle en veut : elle a des millions ! Et des caprices et des folies, et des voyages, et des toilettes ruineuses... les millions sont toujours là !

Pauvre miss Mac-Bayle ! Comme du fer

rouge, ces mots cruels lui étaient entrés jusqu'au fond de l'âme. Que la leçon avait été rude ! Que Gaston lui avait fait de mal ! Mais, à la lumière de cette dure vérité, elle avait tout compris. Sa vie lui apparaissait dans son vide effrayant ; et, soudain, elle fondit en larmes.

Dans les natures très ardentes, très passionnées, excessives en tout, comme était celle de miss Mac-Bayle, la gamme entière des sensations se parcourt souvent en quelques minutes. Après un violent orage viennent le calme, l'apaisement.

— Allons, prenons courage, se dit Margaret, en relevant sa jolie tête blonde, tandis qu'un dernier spasme soulevait sa poitrine, prenons courage... Pauvre nature humaine, elle pleure de faiblesse, même quand le châiment est juste... Jusqu'ici je n'avais jamais souffert, je ne savais pas comment on supporte une blessure.

Elle détacha de la muraille le petit Christ d'ivoire, le regarda longtemps, et, d'une voix extrêmement douce, elle murmura :

— J'apprendrai.

Le lendemain, le *White-Swan*, les voiles déployées, voguait sur l'Océan. Très ému, Marc, du haut de la plate-forme du Roch-ar-Laz, le

regardait fuir. M. de Réchan avait été fidèle à la parole qu'il s'était donnée. Pas un mot d'amour n'était sorti de ses lèvres. Margaret ignorerait toujours le sentiment profond qu'elle avait inspiré... Marc en était-il bien sûr ?... Sans qu'on les exprime, certaines sensations se pressentent, et les yeux sont parfois fort éloquents malgré la volonté de sceller un secret ; leur éclat humide, leur tristesse, voilà à coup sûr d'habiles interprètes des mouvements de l'âme. Qui assurait Marc que Margaret n'avait rien deviné de son amour respectueux et dévoué ? Mais le jeune médecin n'osait l'espérer, et lorsqu'il songeait à l'avenir, la vie lui apparaissait comme une lande bretonne morne, déserte, désolée, incessamment balayée par un âpre vent du large.

Le *White-Swan* fuyait toujours : un voile de vapeurs grises d'un ton très doux l'enveloppait presque entièrement. Il finit par s'y perdre ; et devant son regard attentif et humide, Marc eut seulement les côtes armoricaines en granit déchiqueté, avec des îlots d'une couleur d'or, qui étaient des ajoncs en fleurs, et d'autres îlots d'une couleur rose, qui étaient des bruyères. Les villages s'échelonnaient de loin en loin avec leurs clochers à jour. L'Angelus y sonnait ;

juillet 1889 est postérieure à cette opération administrative.

En conséquence, tous les militaires sous les drapeaux qui sont aînés de sept enfants actuellement vivants, peuvent revendiquer dès aujourd'hui leur envoi en disponibilité.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

L'INFLUENZA

Nous avons signalé l'état stationnaire de l'influenza à Saumur. Nous pouvons annoncer aujourd'hui qu'elle est en décroissance. Le fait est constaté par les pharmaciens qui sont moins surchargés d'ordonnances de médecins, et confirmé par les boulangers qui ont vu l'appétit revenir dans leur clientèle. Deux nous ont appris que depuis 24 heures ils avaient vu chez eux la vente du pain se rapprocher de la normale.

Nous les en félicitons, et leur clientèle sur-tout.

DÉCORATIONS UNIVERSITAIRES

Par arrêté de M. le ministre de l'instruction publique, ont été nommés officiers d'académie :

M. Moras, procureur général à Angers ;
M^{me} Hamard, institutrice à Trèves-Cunault.

CLÔTURE DE LA CHASSE

La clôture de la chasse est fixée au 2 février pour tous les départements, sauf une ou deux exceptions déterminées par des circonstances locales.

LES DISPENSÉS DE 1886

Les dispensés de la classe de 1886, qui n'ont fait qu'une période d'instruction en 1887, devaient être appelés cette année au printemps.

Mais, pour éviter l'encombrement des casernes et faciliter le couchage, le ministre de la guerre a décidé que les hommes de cette catégorie seront convoqués après les grandes manœuvres et avant l'arrivée de la nouvelle classe.

LA MARINE DE L'ÉTAT ET LES CHANVRES ÉTRANGERS

Depuis deux ans, les cultivateurs de l'Ouest font des démarches auprès du parlement pour obtenir que la marine de l'Etat s'interdise l'emploi des chanvres étrangers.

M. de Soland et M. Fairé l'ont demandé à la Chambre.

M. de Freycinet a écrit, comme ministre de la marine par intérim, que la question était à l'étude.

mais cette musique aux notes argentines ne pouvait enlever à Marc le poids qui l'oppressait. Il remua lentement la tête, et murmura :
— Elle m'oubliera... mais moi, j'y penserai toujours !...

Longtemps encore, il resta immobile sur le sommet du Roch-ar-Laz, regardant la mer immense et les oiseaux qui planaient.

Elles volaient les mouettes, et aussi la *White-Swan*. Quinze jours après son départ de Saint-Michel-en-Grève, il voguait sur la Méditerranée. Pourquoi Margaret avait-elle quitté si précipitamment cette terre bretonne qu'elle disait tant aimer ? Seule la marquise de Trémour connaissait son secret.

Malgré ses caprices et son originalité, c'était une vaillante que miss Mac-Bayle. Elle avait compris qu'elle ne devait plus revoir Gaston, elle avait jugé qu'il fallait déraciner, d'un seul coup, toutes les illusions du nabab, afin qu'il ne s'opposât plus à l'union du marquis de Trémour et de Germaine Hermel.

Et forward ! forward ! Avec une gaieté factice, Margaret avait commandé le départ. A sa suite s'était élancée toute sa galante escorte ; et, à Nice, sur la Promenade aux Anglais, elle retrouva ses fidèles. Seulement les baronnets

Vous allez voir, cultivateurs, comme on se moque de vous en haut lieu.

Il ne s'agit pas ici des traités de commerce qui expirent en 1892. On ne peut donc pas vous dire que l'Etat est impuissant à réagir immédiatement. Si l'on était sincère, on vous répondrait qu'on s'est borné à copier les Cahiers des Charges précédents par respect pour la routine.

Lisez attentivement ce qui suit :

« Port de Brest. Marché du 29 janvier 1890, jusqu'au 31 décembre 1890, fourniture de 4,500,000 kil. de fil de caret, à effectuer à Brest en trente lots de 50,000 kil. chacun. »

« Condition de recettes, article 7, page 3... »
« Les fils de caret ne pourront être fabriqués qu'avec des chanvres de Russie, de France ou d'Italie. Les chanvres de Russie devront être choisis parmi ceux désignés sous la dénomination de chanvre de Pologne ou de chanvre net de marine. »

« Sont exclus les chanvres de qualité inférieure, tels que Ouschott, Pass. »
« Les chanvres d'Italie devront être exclusivement tirés de Piémont ou de Bologne. »

« Pour les chanvres français, leur origine sera constatée pour chaque livraison par des certificats délivrés par les autorités civiles (préfets, sous-préfets) des lieux où se tiennent ordinairement les marchés. Pour les chanvres étrangers, ce certificat d'origine sera délivré par le consul de France. »

« Ces certificats devront être produits à l'ingénieur chargé de la surveillance de la fabrication et aux Commissions de recette. »

C'est complet, n'est-ce pas ? Vous voyez traitées sur le même pied la France, la Russie et l'Italie par une Administration qui a la mission de nous protéger.

MM. Fairé et de Soland ne pourraient-ils interpellier le ministre à ce sujet ?

Il est temps encore, puisque l'adjudication n'aura lieu que le 29 janvier.

La question soumise à S. G. M^{re} Freppel, par les cordiers d'Angers, se rattache également à celle que soulèveront nos députés, s'ils le jugent à propos.

Nous avons prévenu les intéressés aussitôt que nous avons pu et nous avons conscience d'avoir fait notre devoir.

Maintenant, advenue que pourra.
(Anjou.) Dominique DELAHAYE.

CONCOURS RÉGIONAUX

Les concours régionaux agricoles auront lieu aux dates suivantes en 1890 :

Pour la région de l'Ouest : au MANS, du 24 mai au 1^{er} juin ; à LA ROCHE-SUR-YON, du 31 mai au 8 juin.

Pour les autres régions : à Chaumont, du 3 au 11 mai ; à Perpignan, du 10 au 18 mai ; à Amiens, du 31 mai au 8 juin ; à Périgueux, du

et Hector de Mauriac ne reconnaissaient plus la fantasque Écossaise. Rien des toilettes tapageuses d'autrefois, mais une mise aux couleurs sobres et du meilleur goût.

Margaret ne faisait plus courir, ne paraissait plus à l'écarté, et ne passait plus ses journées à lancer les boules du croquet.

Le soir, si elle apparaissait au casino, toujours sa causerie était sérieuse, réservée. A la grande joie de mistress Morridge, elle quittait les fêtes avant les premiers rayons de l'aurore ; puis un jour, elle désira revoir son vieux château d'Écosse.

Tous se plièrent à ce qu'ils appelaient une nouvelle fantaisie. Lord Mac-Bayle, laissant percer un sourire satisfait sur son visage osseux, décupla sa provision de lignes, afin de pêcher le saumon dans sa bien-aimée *Tweed*, et l'on se mit en route.

(A suivre.)

Traitement des Affections de Poitrine.
Sirop et Pâte Pectorale
de **PIERRE LAMOUREUX**
ENTREPOT GÉNÉRAL: 45, rue Vauvilliers, PARIS
DÉPÔT DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES

31 mai au 8 juin ; à Roanne, du 7 au 15 juin ; à Saint-Lô, du 15 au 22 juin.

MONTMOREAU. — Le nommé Louis Vaucelle, carrier à Montmoreau, se trouvait la semaine dernière à la gare de Roche-Clermont (Indre-et-Loire) avec un chargement de barriques vides.

L'arrivée d'un train et le sifflet de la locomotive effrayèrent son cheval. Malgré tous ses efforts pour maintenir l'animal, Vaucelle fut entraîné et renversé. Une roue du véhicule lui passa sur la jambe droite.

Relevé et transporté à Montmoreau, le blessé reçut les soins de M. le docteur Renou, de Saumur, qui constata une fracture de la jambe.

LES ERREURS DE L'« OFFICIEL »

On lit dans le *Journal d'Indre-et-Loire* :

« Aujourd'hui ce n'est pas un mort qu'on bombarde de la Légion d'honneur ou de l'ordre de Poireau, comme cela s'est rencontré maintes et maintes fois dans l'*Officiel*. Cette fois-ci, on enterre les gens et on se hâte de les remplacer. Témoin M. François, du Grand-Pressigny, qui a dû être assez désagréablement surpris de lire dans les journaux de Tours, d'après l'*Officiel*, bien entendu : M. Nourry est nommé, au Grand-Pressigny, suppléant de juge de paix, en remplacement de M. François, *décédé*. »

La farce a été peu du goût du « mort par anticipation », mais a fait beaucoup rire, paraît-il, dans le pays.

UNE EXCELLENTE MESURE

En ce temps d'« influenza » nous ne saurions trop louer une mesure prise par les représentants de l'administration supérieure de la Compagnie d'Orléans, à Poitiers.

Dans un des locaux de l'inspection, de la tisane, toujours chaude, est mise à la disposition des employés. Voilà un exemple qui mérite d'être suivi dans bien des administrations.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Janvier-Avril 1890

Billets d'aller et retour de famille pour les stations hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne. — Tarif spécial A n° 34 (Orléans).

Des billets d'aller et retour de famille, de première et de deuxième classe, sont délivrés toute l'année à toutes les stations du réseau d'Orléans, avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours :

Pour Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Pau, Saint-Jean-de-Luz et Salies-de-Béarn.

Les réductions suivantes, calculées sur les prix du tarif légal d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 300 kilomètres.

Pour une famille de 3 personnes, 25 0/0 ; — de 4 personnes, 30 0/0 ; — de 5 personnes, 35 0/0 ; — de 6 personnes et plus, 40 0/0.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une ou deux fois de 30 jours moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet de famille.

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris

Paraissant le samedi de chaque semaine

Sommaire du 11 Janvier :

TEXTE : Courrier de Paris par Pierre Véron. — Variétés : *Le mariage de Jeanne d'Arc*. — Nos gravures : *Une lettre d'Islande* ; Le procès des anarchistes à Neufchâtel ; L'incendie de Laeken ; M. Alfred Duru ; L'amiral de Blond de Saint-Hilaire ; Couronnement du roi Charles I^{er}. — Théâtres, par Hyppolyte Lemaire. — *Une vocation*, nouvelle, par Ch. Moreau-Vauthier. — Echecs, par S. Rosenthal. — Récréations de la famille. — Rébus.

GRAVURES. — Le théâtre illustré : *Jeanne d'Arc*, drame-légende de M. Jules Barbier, représenté à la Porte-Saint-Martin. — Portugal : L'acclamation du roi dom Carlos I^{er}. — Bruxelles : Incendie du château royal de Laeken. — *Une lettre d'Islande*, tableau de M^{lle} Dora Hiltz. — L'amiral de Blond de Saint-Hilaire. — M. Duru, auteur dramatique. — Récréations de la famille. — Rébus.

ABONNEMENTS : Un an, 24 fr. — Six mois, 13 fr. — Trois mois, 7 fr. — Un numéro, 50 centimes.

Cours du froment et de l'avoine en Maine-et-Loire

	FROMENT	AVOINE
Angers,	de 18 50 à » » » »	de 9 50 à » » » »
Saumur,	de 18 30 à » » » »	de 9 » à » » » »
Baugé,	de 18 » à 19 » » »	de 9 » à 9 50 » »
Segré,	de 18 » à » » » »	de 9 50 à » » » »
Beaupréau,	de 18 50 à » » » »	de 8 50 à 9 » » »
Montfaucon,	de 18 50 à » » » »	de 8 50 à 9 » » »
Montrevault,	de 18 » à » » » »	de 8 50 à 9 » » »
Chemillé,	de 18 75 à 18 25	de 9 » à » » » »
Champloceaux,	de 18 50 à » » » »	de 8 75 à 9 » » »
St-Florent-le-Vieil,	de 18 50 à » » » »	de 8 75 à 9 » » »
Vihiers,	de 18 » à » » » »	de 9 » à » » » »
Brissac,	de 18 » à » » » »	de 9 » à » » » »
Chalonnès,	de 18 50 à » » » »	de 9 » à » » » »
Doué,	de 18 » à 18 » » »	de 9 » à » » » »
Cholet,	de 18 » à » » » »	de 9 75 à » » » »

Nantes, blés américains, de 26 » à » » » » les 100 kilos.
Bons blés français, de 23 75 à 24 » » les 100 kilos.

Théâtre de Saumur

Direction : M. SUREAU-BELLET

LUNDI 20 janvier 1890

FATINITZA

Opérette en 3 actes, paroles de F. Coveliers, musique de FRANZ DE SUPPÉ.

Fabrique de Chapellerie

LIVERANI, place de la Bilange, 4, reconnu pour vendre le meilleur marché de SAUMUR, a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, que tous les articles d'hiver, pour cause de fin de saison, sont vendus 50 0/0 meilleur marché.

Succès du jour

Système Liverani, chapeau ANTI-INFLUENZA.

Sommeil calme et apaisement de la douleur, telle est la devise du *Sirop de Follet* qui triomphe de l'insomnie, qu'elle qu'en soit la cause, fièvre, maladies, névralgies, maux de tête, toux de l'asthme, de la bronchite, de la grippe, etc.

Le *Sirop de Follet* donne le sommeil vrai, celui de la nature, sans trouble, sans malaise, sans danger, le sommeil qui est le repos calme du corps et de l'esprit. Dans un flacon de *Sirop de Follet*, il y a cinq ou six nuits d'un repos complet, naturel et réparateur, et le flacon coûte 3 fr. dans toutes les pharmacies.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

P. ANDRIEUX

Rhum Jamaïque de la maison Alvarez de Kingston

Fin... (le litre) 2 fr.
Vieux... 2 fr. 50
Très vieux... 3 fr.
Très vieux supérieur... 3 fr. 50
Choix qualité extra... 4 fr.

VERRE COMPRIS

Dépôt des Rhums Saint-James, Tomsk et Chamet.

PILULES GICQUEL

Souveraines contre

Constipation, Bile, Glaires

Maux d'Estomac

Manque d'Appétit, Maux de Tête

Étourdissements

Douleurs, Rhumatismes

1^{fr} 50 la boîte. — Dans toutes les Pharmacies.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Étude de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques
De MARCHANDISES

Dépendant de la faillite du sieur BOULITTE, armurier.

Le VENDREDI 17 Janvier 1890, à 1 heure du soir, et jours suivants, à Saumur, rue Saint-Jean, n° 45, dans une maison occupée par le sieur BOULITTE, armurier,
Il sera vendu :

Quatre-vingt-quinze fusils de divers systèmes, carabines, canardières, pistolets, revolvers, cartouches, machines à coudre, soie, fil, comptoirs, boîtes, outils, soufflet de forge, et une grande quantité d'articles de chasse de toutes sortes.

Il pourra être fait des lots au gré des acquéreurs.

S'adresser, pour traiter à l'amiable, avant et pendant la vente, soit à M. DOUSSAIN, syndic de la faillite Boulitte, soit à M^e PROUX, commissaire-priseur.

Au comptant, plus 10 0/0.

Magasin d'Épicerie

A CÉDER

A de très bonnes conditions.

Situé au Pont-Fouchar, près Saumur.

A VENDRE

44 ares de Vignes et Jardin, Maison, Pressoir, etc., le tout renfermé.

Canton de Grenelle, à Nantilly près la Fuie.

Jouissance de suite.

FACILITÉ POUR LES PAIEMENTS.

S'adresser à M. MAURICE, rue du Portail-Louis, n° 41.

A VENDRE

PRÉSENTÉMENT

AUBERGE

Précédemment occupée par M^{me} veuve DÉHON.

S'adresser, 29, rue de Poitiers.

A CÉDER

PRÉSENTÉMENT

Pour cause de départ

MAGASIN DE MODES

Et de Mercerie

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

A l'amiable

Une Voiture à 4 roues

AVEC CAPOTE

Solide et en parfait état

Et un HARNAIS presque neuf.

S'adresser, pour visiter la voiture et les harnais, à M. TRANCHANT, bourellier au bourg d'Allonnes, et, pour traiter, à M^e DENIEAU, notaire au même endroit.

Pour répondre aux exigences d'une clientèle de plus en plus nombreuse, M^{me} veuve ROUÉ, 3, place du Marché-Noir, à Saumur, a dû agrandir considérablement son magasin. Elle rappelle à cet effet que l'on trouvera toujours chez elle tous les articles concernant la Bonneterie, Lingerie, Mercerie, Ganterie, etc., en confiance et à des prix défiant toute concurrence. (1006)

LE MEILLEUR PRÉSERVATIF DE L'INFLUENZA

Rhums naturels

IMPORTÉS DIRECTEMENT PAR

L'ÉPICERIE PARISIENNE

IMBERT ET FILS

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 33

RHUM vieux de la Martinique.....	2 fr. le litre
— Sainte-Lucie.....	2 50 —
— vieux de la Jamaïque.....	3 » —
— très vieux.....	4 » —
— Grenade (qualité sans rivale).....	5 » —

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 15 JANVIER

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		Nord		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)	
3 0/0.....	87 60	Banque de France.....	4290 —	Orléans.....	1767 50	Oblig. fonc. 1877 3 0/0 r. à 400	382 75	Compagnie parisienne du Gaz.....	523 —
3 0/0 amortissable.....	92 65	Banque d'Escompte.....	517 50	Ouest.....	1390 —	— comm. 1879 3 0/0 r. à 500	467 25	Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500.	374 50
4 1/2 1883.....	106 60	Comptoir national d'Escompte.....	635 —	Compagnie parisienne du Gaz.....	1468 75	— fonc. 1879 3 0/0 r. à 500	465 —	Panama 6 0/0 1 ^{re} série remb. à 1,000	65 —
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Crédit Foncier.....	1301 25	Transatlantique.....	605 —	— comm. 1880 3 0/0 r. à 500	466 —	— 6 0/0 2 ^e série.....	66 —
Oblig. 1855-60 3 0/0.....	540 —	Crédit Industriel et Commercial.....	585 —	Canal de Panama.....	76 50	— fonc. 1883 3 0/0 r. à 500	389 50	— obligations à lots.....	133 —
— 1865 4 0/0.....	533 —	Crédit Lyonnais.....	707 50	— Suez.....	2277 50	— fonc. 1885 3 0/0 r. à 500	460 —	Suez 5 0/0 remboursable à 500.....	499 —
— 1869 3 0/0.....	413 50	Crédit Mobilier.....	455 —	VALEURS ÉTRANGÈRES		CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)		FONDS ÉTRANGERS	
— 1874 3 0/0.....	400 —	Dépôts et Comptes courants.....	600 —	Autrichien 4 0/0 or.....	94 50	Est 3 0/0 anc. r. à 500.....	412 —	Emprunt russe 1862 5 0/0.....	102 90
— 1875 4 0/0.....	529 —	Société Générale.....	466 25	Dette d'Égypte 6 0/0.....	470 75	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500.	420 75	— 1889 4 0/0.....	96 —
— 1876 4 0/0.....	527 —	Est.....	820 —	Extérieur 4 0/0.....	72 50	Midi 3 0/0 ancien r. à 500.....	420 —	Consolidés 4 0/0 1 ^{re} série.....	94 —
— 1886 3 0/0.....	395 50	Paris-Lyon-Méditerranée.....	1363 75	Hongrie 4 0/0 or.....	87 25	Nord 3 0/0 r. à 500.....	429 —	— 2 ^e	—
Bons de liquidation.....	530 50	Midi.....	1198 75	Italie 5 0/0.....	93 40	Orléans 3 0/0 anc. r. à 500.....	424 —	VALEURS ÉTRANGÈRES (OBLIG.)	—
				Portugal 4 1/2 1888.....	490 —	Ouest 3 0/0 anc. r. à 500.....	421 —	Crédit foncier égypt. 5 0/0 r. à 500.	494 —

CHEMINS DE FER --- GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Expr. soir	Omn. matin	Omn. soir
Paris			7 55	12 50	7 55	8 30
Chartres	6 »		9 34	10 5	2 51	9 43
Château-du-Loir	10 13		12 24	1 58	6 35	12 28
Noyant-Méon	11 20		1 7	3 8	7 40	1 13
Limiers-Bouton	11 29		»	3 17	7 49	»
Vernantes	11 43		»	3 30	8 »	»
Blou	11 54		»	3 41	8 10	»
Vivv	12 2		»	3 49	8 17	»
SAUMUR (Orl.)						
(arrivée)	12 15		1 41	4 2	8 29	1 48
(départ)	12 23		1 47	4 14	8 34	1 54
Nantilly (arrivée)	12 31		»	4 22	8 41	»
SAUMUR (Etat)						
(arrivée)	12 41		»	4 34	8 51	»
(départ)	8 31	10 37	»	4 11	8 30	»
Nantilly (départ)	8 37	10 44	»	4 23	8 43	»
Chacé-Varrains	8 48	10 52	»	4 29	8 49	»
Brézé-Saint-Cyr	9 2 11	»	»	4 37	8 56	»
Montreuil-Bellay	9 19	11 24	2 18	4 57	9 11	2 22
Thouars	11 57	2 45	5 33	9 37	2 44	3 28
Niort	3 58	4 30	8 42	4 31	5 20	10 32
Saintes	6 30	11 52	6 12	7 53	2 3	
Bordeaux	9 52	3 34	9	11 13	4 54	

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Expr. soir	Omn. matin	Omn. soir
Bordeaux			5 40		8 20	3
Saintes			7 15	9 9	11 39	6 43
Niort			9 32	10 55	2 5	5 30
Thouars	6 5	12 11	12 42	1 35	4 15	8 21
Montreuil-Bellay	9 35	6 38	1 4	2 37	4 55	9 6
Brézé-Saint-Cyr	9 55	7 18	»	2 50	5 18	9 41
Chacé-Varrains	10 7	7 27	»	2 57	5 26	9 49
Nantilly (arrivée)	10 13	7 34	»	3 2	5 31	9 55
SAUMUR (Etat)						
(arrivée)	10 22	7 45	Mixte matin	3 13	5 42	10 3
(départ)	7 25	11 25	»	2 52	5 20	»
Nantilly (départ)	7 38	11 36	»	3 3	5 33	»
SAUMUR (Orl.)						
(arrivée)	7 47	11 44	1 31	3 11	5 41	10 59
(départ)	7 57	11 54	1 36	3 15	5 45	11 7
Vivv	8 10	12 10	»	3 27	5 59	»
Blou	8 19	12 19	»	3 35	6 8	»
Vernantes	8 32	12 33	»	3 46	6 20	»
Limiers-Bouton	8 45	12 46	»	3 57	6 32	»
Noyant-Méon	8 59	1	2 12	4 9	6 44	11 44
Château-du-Loir	10 10	2 9	2 58	5 22	7 58	12 26
Chartres	2 47	5 54	9 26	12 4	3 26	4 05
Paris	5 25	7 30	11 50	2 27	5 10	5 45

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

STATIONS	Direct mixte soir	Omn. mixte matin	Expr. mixte matin	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir
Nantes	10 45		8 25	8 55	12 7	3 40
Angers	2 19	6 30	10 29	12	2 57	5 35
La Ménitrie	2 52	7 10	10 54	12 37	3 42	6 16
Les Rosiers		7 19	11 2	12 46	3 52	6 25
Saint-Clément		7 26		12 53	3 59	6 32
Saint-Martin		7 33		12 59	4 7	6 39
Saumur (arrivée)	3 22	7 46	11 18	1 11	4 30	6 52
(départ)	3 27	7 52	11 16	1 15	4 31	7
Varennes		8 5	11 32	1 29	4 45	7 13
Port-Boulet	3 52	8 20	11 41	1 40	5 1	7 29
Langeais	4 26	8 59	12 3	2 14	5 46	8 11
Tours (arrivée)	5 5	9 42	12 46	2 53	6 35	8 51
Paris (arrivée)	10 39	4 40	10 46	2 35	5 7	—

PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES

STATIONS	Expr. soir	Omn. mixte soir	Omn. mixte matin	Omn. mixte soir	Expr. matin	Omn. Direct mixte matin
Paris	8 45	9 40	11 25	12 45	11 20	9 10
Tours	1 23	5	7 15	10 47	2 53	5 25
Langeais	2 13	5 43	8	11 38	3 30	6 8
Port-Boulet	2 38	6 20	8 39	12 11	3 50	6 43
Varennes	2 57	6 32	8 51	12 22	4 5	6 54
Saumur (arrivée)	2 58	6 45	9 4	12 33	4 5	7 6
(départ)	3 3	6 52	9 12	12 39	4 9	7 12
Saint-Martin		7 6	9 26	12 51		7 25
Saint-Clément		7 13	9 33	12 57		7 32
Les Rosiers		7 21	9 41	1 4		7 39
La Ménitrie	3 28	7 32	9 52	1 13	4 32	7 48
Angers (arrivée)	3 57	8 21	10 41	1 54	4 57	8 32
Nantes (arrivée)	5 55	1 51	5 38	6 42	12	—

SAUMUR — LA FLÈCHE

STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir
Saumur	7 52	11 21	4 31	Chinon	7 41	4 31	9 5
Port-Boulet	8 40	12 12	5 50	Port-Boulet	8 40	4 56	9 45
Bourgneil	9 4	12 50	7 14	Saumur	9 4	7 6	10 32